

ARRETE DU MAIRE N° 40/2017

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

Vu le vide grenier organisé à Lixières (54610) le dimanche 10 septembre 2017 de 06h00 à 18h00, par l'Association Familles Rurales de Belleau représentée par Monsieur Richard CAMERATA – Président,

ARRETE

Article 1^{er}. Les rues de la Rosière, rue du Patural, seront interdites à toutes circulations le dimanche 10 septembre 2017 de 06h00 à 18h00, suivant plan ci-joint.

Article 2. Une déviation sera mise en place et la mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par l'Association Familles Rurales de Belleau qui sera responsable de la sécurité des biens et des personnes pendant cette manifestation.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

- La Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
- La Gendarmerie de Nomeny – 7 rue de Lorraine – 54610 Nomeny,
- L'Association Familles Rurales de Belleau – 19 rue de la Madeleine – 54610 Belleau

Belleau, le 04 septembre 2017

Le Maire,

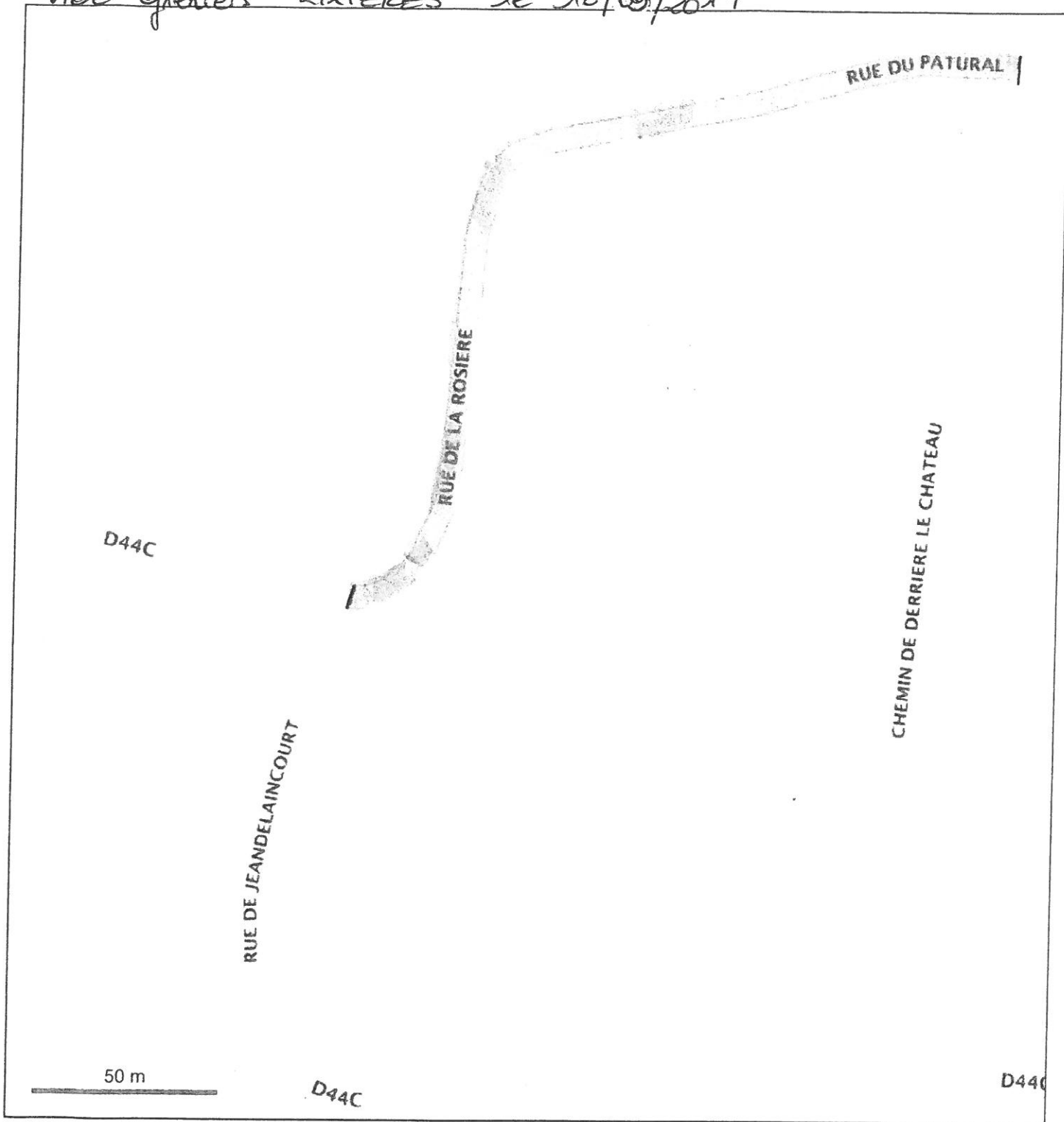
Daniel VILAIN



Arrêté rendu exécutoire par Monsieur le Maire compte tenu de sa transmission en Préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 04/09/2017.

1 SEP. 2017

Vide pneriers LixIERES le 10/09/2017



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 11' 58" E
Latitude : 48° 51' 17" N

Route Coupée le Dimanche 10/09/2017 de 6^h à 18^h.